Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 02/10/2023

ID: 044-214400350-20230925-DL_2023_09_05-DE



Nombre de conseillers en exercice : 33

Votants: 33 Abstentions: Pour: 33 Contre:

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 25 septembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL

Katell ANDROMAQUE

Jean-Noël LEBOSSE

Noelle CORNO

Laurent GODET

Muriel DINTHEER

Philippe LE DUAULT

Camille BRANCHEREAU

Laurent BREZAC

Laurence RANNOU

Viviane CAPITAINE

Frédéric CHATELLIER

Claude LEFORT

Denis BRIANT

Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER

formant la majorité des membres en exercice.

Eric NOZAY

Nathalie LEBLANC

Marc FLEURY

Sylvie LAJEANNE

Philippe RODRIGUES

Isabelle LE HEIN

Oscar NAVARRO

Charlotte PERCHER

Erwan BOUVAIS

Annie LE GAL LA SALLE

Christophe BOUVIER-BRAULT

Myriam BASOSILA MBEWA

Christian GUILLEMINEAU

Bénédicte de LANTIVY

Sébastien ROUSSEL

Étaient absents excusés :

Martin MOTTET, Linda DION

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Martin MOTTET à Noelle CORNO, Linda DION à Laurent BREZAC

Madame Bénédicte de LANTIVY a été élue Secrétaire de Séance.

ID: 044-214400350-20230925-DL_2023_09_05-DE

PERSONNES ÂGÉES : FIXATION DES TARIFS DES ACTIONS D'ANIMATION EN DIRECTION DES PERSONNES RETRAITÉES POUR PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE PASS SENIORS

DL_2023_09_05

Madame CAPITAINE expose:

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre a mis en place un dispositif d'aide à l'accès aux loisirs à destination des seniors de La Chapelle-sur-Erdre, c'est-à-dire les personnes de 60 ans et plus, sous conditions de ressources.

A travers ce dispositif la Ville offre des bons d'accès aux loisirs pour accéder aux activités associatives dans tous les secteurs : culture, sport, environnement... Ce dispositif permet également d'accéder à un spectacle à l'espace culturel Capellia et aux activités du Club Amitié-Loisirs.

Afin de favoriser davantage le lien social et de lutter contre l'isolement des personnes âgées aux revenus les plus fragiles, la Ville souhaite faciliter l'accès à certaines activités proposées dans le cadre des Rendez-vous d'automne, organisés entre le 2 et le 15 octobre. Pour cela, elle entend faire bénéficier de la gratuité aux détenteurs de la carte « pass seniors » 2023, pour les activités suivantes :

- séance de cinéma organisée par l'OMCRI (ciné club) ;
- promenades sur l'Erdre organisée par l'ANCRE.

Vu l'avis de la Commission Citoyenneté et Solidarités réunie le 12 septembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

DE FIXER les tarifs des actions d'animation et prestations en direction des retraités comme suit :

Nature de la prestation de service	Tarif initial	Tarifs pour détenteur du « pass seniors »
Séance de cinéma du dimanche 8 octobre 2023, organisée par l'association OMCRI (ciné club)	3,00 €	Gratuité
Balades sur l'Erdre en bateau le jeudi 05 octobre 2023 et le vendredi 13 octobre 2023, organisées par l'association l'ANCRE	5,00 €	Gratuité

- 2. DE VERSER sous forme d'achat de prestation de service à l'association l'OMCRI (ciné club), la somme correspondant au nombre de personnes ayant bénéficié de la gratuité sur la base d'une facture émise par l'association à l'attention de la Ville à l'issue de la séance de cinéma, cette prestation étant mandatée sur le compte ACSO 610 6188 : achat de prestation de service sans revente billetterie ;
- 3. DE VERSER sous forme d'achat de prestation de service à l'association l'ANCRE dans le cadre de la convention qui sera passée avec cette dernière, cette prestation étant mandatée sur le compte ACSO 610 6188 : achat de prestation de service sans revente billetterie ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 02/10/2023

ID: 044-214400350-20230925-DL_2023_09_05-DE

4. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

BÉNÉDICTE DE LANTIV

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL





CONVENTION

Direction Citoyenneté et Solidarités

02 51 81 87 20

Entre les soussignés :

NOM DE LA COLLECTIVITE: Ville de La Chapelle-sur-Erdre **ADRESSE**: Hôtel de Ville – Rue Olivier de Sesmaisons

CODE POSTAL: 44240 VILLE: La Chapelle-sur-Erdre

Représentée par : son Maire, Fabrice ROUSSEL

ci-après dénommée la Collectivité,

d'une part,

Association ANCRE, située à : Base Nautique de la Grimaudière

Représentée par son Président : Christian VIGNAULT

SIRET: 489 828 137 00013

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRESTATION:

Dans le cadre des Rendez-vous d'Automne 2023, la collectivité réserve auprès de l'association ANCRE deux balades nautiques en après-midi à bord de voiliers de type « Skellig ». Cette activité est encadrée par un animateur de club de l'association ANCRE.

La collectivité gère les inscriptions, et l'association l'organisation et la responsabilité de l'activité.

ARTICLE 2 – PÉRIODE :

Jeudi 05 octobre avec un créneau horaire de 14 h 00 à 16 h 00.

Vendredi 13 octobre 2023 avec un créneau horaire de 14 h 00 à 16 h 00.

10 personnes pourront être embarquées sur chaque créneau horaire, en fonction de la demande.

ARTICLE 3 - TARIF DE LA PRESTATION:

La prestation globale s'élève forfaitairement à 200 € TTC par demi journée soit 400 €TTC pour les 2 demijournées de navigation, règlement par mandat administratif.

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le

Pour la Collectivité **Le Maire,** Pour l'association ANCRE

Le Président,

Fabrice ROUSSEL Christian VIGNAULT